

Manifestations contre l'insécurité et les violences à Mayotte

Appel d'urgence au Gouvernement

Message d'alerte au Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON.

1 - Le contexte de l'appel d'urgence

Mardi 20 février 2018, une manifestation citoyenne contre l'insécurité emmenée par une Intersyndicale, et le Collectif des citoyens de Mayotte (associations de défense des droits des citoyens) a mobilisé des milliers de personnes (selon la police, 2000 personnes selon les organisateurs) place de la République, à Mamoudzou, capitale de Mayotte.

Cette manifestation populaire avait fait l'objet d'un préavis de grève générale et illimitée. L'appel à la manifestation a été formulé de manière concertée principalement pour deux motifs :

- Protestation contre l'insécurité permanente et généralisée sur l'ensemble du Département de Mayotte ;
- Protestation contre les violences perpétrées au sein et à proximité immédiate des établissements scolaires de l'île.

Plusieurs séries d'événements ont motivé la mobilisation des forces vives de Mayotte, en particulier des parents d'élèves. Parmi elles :

- L'assaut du lycée de Kahani par des dizaines de jeunes armés, le 19 janvier 2018 ;
- Le caillassage répété des véhicules de transport scolaire par de jeunes délinquants souvent armés ;
- L'évacuation sanitaire vers l'île de La Réunion d'un jeune homme qui ne faisait que se promener en scooter dans sa commune.

Ces violences récurrentes ont eu les conséquences dommageables suivantes :

- Ces quatre dernières semaines, les personnels de trois établissements scolaires ont exercé leur droit de retrait.
- Les conducteurs de cars scolaires observent également un droit de retrait depuis trois semaines.
- Protestation contre l'insécurité permanente et généralisée sur l'ensemble du Département de Mayotte ;

2 – Les raisons de l'appel d'urgence

La manifestation citoyenne du 20 février poursuivait trois objectifs :

- Relayer l'exaspération légitime de la population mahoraise auprès des pouvoirs publics ;
- Dénoncer les conditions dangereuses dans lesquelles les élèves poursuivent leur scolarité ;
- Protester contre l'insuffisance des moyens affectés aux forces de l'ordre pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Cette manifestation pacifique a dégénéré en affrontements entre manifestants et forces de l'ordre déployées en un cordon de sécurité devant le Service des migrations et de l'intégration de la préfecture. Le lieu où les affrontements se sont déroulés appelle au moins trois observations :

- la décision de la préfecture de stationner au « *bureau de l'immigration* » une unité d'intervention était manifestement inappropriée compte tenu des circonstances (appel à la grève générale) ;
- les manifestants ont considéré ce déploiement de force comme une provocation délibérée de la part de la puissance publique ;
- ces affrontements ont pour dénominateur commun la pression de l'immigration clandestine massive incontrôlée que subit le département.

Pour toutes ces raisons, les élus de Mayotte considèrent qu'il est de leur devoir :

- d'adresser un message d'alerte au Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, pour réaffirmer, s'il en était besoin, l'absolue nécessité de prendre dans les meilleurs délais les mesures les plus appropriées afin de rétablir la sécurité dans les écoles ;
- d'adresser concomitamment un appel d'urgence au Chef du Gouvernement, Monsieur le Premier ministre Edouard PHILIPPE, afin de déployer rapidement les moyens de police et de gendarmerie permettant de lutter efficacement et durablement contre l'insécurité et les violences qui empoisonnent la vie quotidienne des habitants de Mayotte.

3 – L'appel d'urgence

- Considérant que Mayotte subit depuis plusieurs semaines une vague d'insécurité et de violences intolérables ;
- Considérant que la manifestation contre les violences du 20 février dernier a dégénéré en affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ;
- Considérant que notre département a été retenu par les autorités de l'Etat pour l'expérimentation de la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ) sur trois enjeux :
 - la pression migratoire,
 - les violences et les tensions communautaires envers les étrangers en situation irrégulières ;
 - et la forte croissance démographique incontrôlée ;
- Considérant les engagements pris par le ministre de l'Intérieur, Monsieur Gérard COLLOMB, sur la mise en œuvre de la PSQ dans chaque unité de police et de gendarmerie de manière autonome ;
- Convaincus que les dispositifs de la PSQ constituent des mesures d'urgence de nature à apaiser la situation sécuritaire à Mayotte ;

Les élus de Mayotte demandent au Gouvernement :

- d'affecter 200 postes de policiers et gendarmes à répartir entre les unités présentes dans l'île;
- de mettre en place le « groupe de contact » avec la population au niveau du commandement de la gendarmerie nationale ;
- de créer une brigade de gendarmerie, à DEMBENI et un commissariat de police dans KOUNGOU;
- de créer une compagnie départementale de sécurisation et d'intervention ;
- d'assurer l'effectivité des sanctions judiciaires afin de mettre un terme au climat d'impunité qui incite à la récidive, encourage les actes de délinquance juvénile et aggrave la criminalité sur le territoire ; améliorer l'accompagnement des détenus par la PJJ ;
- De déclarer le statut du CHM comme étant une zone internationale et permettre aux enfants qui y seront nés de prendre la nationalité de leurs parents et désengorger l'établissement par la réduction des naissances ;
- D'étendre la circulaire TAUBIRA de 2013 et permettre de répartir les mineurs non accompagnés sur tout le territoire national ;

- de soutenir l'admission de Mayotte dans la commission de l'océan indien pour une meilleure coopération régionale ;
- d'assimiler les victimes de certaines infractions (coupeurs de routes, infractions dans les transports scolaires et dans les établissements scolaires) à celles des actes de terrorisme tels que définis par l'article 421-1 du Code Pénal ;
- de créer un fonds spécial à Mayotte pour indemniser les transporteurs scolaires victimes de bris de glace suite à des actes de vandalisme dans l'exercice de leur fonction ou contraindre les assureurs à continuer à assurer les transporteurs victimes desdits actes dans le cadre de leur activité de transports scolaires ;
- Renforcer les dispositifs des communes pour la prévention et la lutte contre la délinquance par
 - l'aide à l'embauche d'ASVP pour renforcer les services de la police municipale,
 - l'aide à l'embauche de médiateurs communaux, avec révision du dispositif actuel en lien avec Pôle Emploi (mieux les former),
 - la création de clubs de prévention spécialisée, avec des professionnels formés,
 - la remise en place fonctionnelle du CLSPD mis à mal par la fin des contrats aidés (l'Etat ne paye plus les coordonnateurs) : Proposition de créer une CILSPD avec les moyens nécessaires accordés par l'Etat (coordonnateur et agents de terrain),
- Renforcer le dispositif de soutien à la parentalité (PRE, écoles de parents).

Concernant la lutte contre l'immigration clandestine, il convient :

- de positionner rapidement des moyens sur MTZAMBORO (transfert d'une partie de la base navale de la marine nationale, vedettes rapides, radars et drones sur l'îlot) ;
- de créer un service de gardes côtes sur tout le territoire ;
- d'instruire les premières demandes de titre de séjour directement à l'ambassade de France à Moroni et au consulat de France à Anjouan afin de désengorger les services de la Préfecture à MAYOTTE ;
- d'autoriser la circulation sur tout le territoire nationale des personnes titulaires d'un titre de séjour délivré à Mayotte sans l'exigence d'un visa quelconque ;
- de mettre en place de quotas de régularisation de l'immigration.

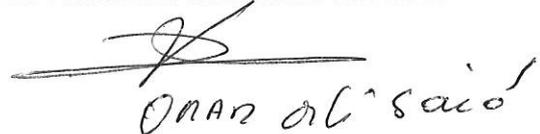
Fait à Mamoudzou, le 1^{er} mars 2018

Signatures

Le Président du Conseil départemental



Le 1^{er} Vice-Président de l'Association des Maires



P. S. : Motion proposée ce jour à la signature des conseillers départementaux et maires de Mayotte

Ampliation :

Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République
 Monsieur Edouard PHILIPPE, Premier ministre
 Monsieur Gérard COLLOMB, Ministre de l'Intérieur
 Monsieur Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Education nationale
 Mme Annick GIRARDIN, Ministre des Outre mer
 Mme Agnès BUZIN, ministre de la santé et des solidarités

Copie :

Monsieur Frédéric VEAU, Préfet de Mayotte